

LE LOGEMENT

Contrairement à d'autres capitales européennes, Bruxelles dispose d'une offre abondante de logements relativement bon marché, ce qui permet de trouver assez facilement un endroit qui répond à vos besoins. Comme dans la plupart des autres pays européens, vous pouvez louer ou acheter un bien immobilier. Il est important de connaître les règles de base concernant les contrats de location avant de les signer. N'oubliez pas que vous devrez verser une garantie locative et réaliser un état des lieux . Sachez également que les loyers sont très souvent indexés et qu'ils sont normalement augmentés chaque année en fonction d'un indice fixe. Si vous souhaitez acheter un logement, vous devrez consulter un notaire, qui vous guidera dans la procédure. L'achat ou la location d'un bien immobilier nécessite un contrat avec un fournisseur de services publics pour l'eau ou l'électricité. N'oubliez pas non plus que le tri de vos déchets en tant que locataire ou propriétaire est obligatoire à Bruxelles.